

CONCEPT DE FORMATION POSTGRADUEE EN CHIRURGIE PEDIATRIQUE

Établissement de formation en chirurgie pédiatrique de catégorie B

Durée de formation de 1 an

Responsable de la formation post-graduée : Dr Bernard Genin

Généralités

En 2005, dans le cadre de la planification sanitaire cantonale, le Conseil d'Etat du Valais, décide de créer l'Hôpital du Valais (Réseau Santé Valais) qui comprend trois centres hospitaliers régionaux : le Spital Zentrum Obervallis (**SZO**), le Centre Hospitalier du Centre du Valais (**CHCVs**) et le Centre Hospitalier du Chablais (**CHC**). Chacun de ces centres hospitaliers comprend un service de pédiatrie, localisé respectivement depuis 2005 dans les hôpitaux de Viège, Sion et d'Aigle.

Les services de pédiatrie de Sion, Sierre et Martigny ont été regroupés définitivement à Sion, avec la création d'un service de chirurgie pédiatrique intégré au Département de Pédiatrie de Sion. Le Département Médico-Chirurgical de Pédiatrie (**DMCP**) regroupe l'ensemble de l'activité pédiatrique et de l'activité de chirurgie pédiatrique du Valais central.

Le service de chirurgie pédiatrique est reconnu comme centre de formation de spécialiste en chirurgie pédiatrique de catégorie B.

L'ensemble des prestations de base de chirurgie pédiatrique y est effectué de même que sont pratiquées, grâce à la collaboration des autres Départements, des prestations d'autres disciplines chirurgicales : oto-rhino-laryngologie, soins dentaires, orthopédie, pneumologie endoscopique, gastro-entérologie endoscopique, chirurgie plastique et reconstructive, chirurgie de la main, chirurgie vasculaire, neurochirurgie et gynécologie et obstétrique.

Les cadres du département d'anesthésiologie ont une formation d'anesthésie pédiatrique permettant la prise en charge anesthésique des enfants dès la période néonatale, du prématuré à l'adolescent.

Ce concept de formation a été élaboré sur les bases des recommandations de la Société Suisse de Chirurgie Pédiatrique (SSCP).

(http://www.fmh.ch/fr/data/pdf/import_fmh/awf/weiterbildung/wbkonzepte_wbst/wbk_kch_konzept_fg_f.pdf) et celles de la FMH (<http://www.fmh.ch/ww/fr/pub/awf/weiterbildung.htm>).

Structure et activités du Département médico-chirurgical de pédiatrie

Les enfants du Valais central de moins de 16 ans révolus, nécessitant un traitement médical ou chirurgical, sont pris en charge au sein du DMCP du Centre Hospitalier du Centre du Valais (**CHCVs**).

Le DMCP est constitué :

- d'un service hospitalier comprenant 14 lits dont 2 lits de soins continus
- d'une division de néonatalogie comprenant 5 lits dont 3 lits de soins intensifs
- d'un service d'hôpital de jour comprenant 11 lits
- d'une policlinique de pédiatrie pour les consultations spécialisées et les urgences pédiatriques
- de bureaux de consultation dans le service d'urgence médico-chirurgical de l'hôpital

Les chirurgiens pédiatres ont une activité de chirurgie pédiatrique élective régulière au sein des hôpitaux du Bas Valais, Centre hospitalier du Chablais (**CHC**), et du Haut Valais, Spital Zentrum Oberwallis (**SZO**).

Des interventions électives de chirurgie pédiatrique et une consultation spécialisée sont effectuées sur chacun de ces deux sites.

Personnel Médical

Médecins-chefs de Chirurgie Pédiatrique (formateurs):

Dr Bernard GENIN (FMH en chirurgie pédiatrique) Taux d'activité : 100 %

Dr Stéphane PRODUIT (FMH en chirurgie pédiatrique) Taux d'activité : 100 %

Dr Pascal RAMSEYER (FMH en chirurgie pédiatrique) Taux d'activité : 35 %

Nombre de médecins formateurs spécialistes FMH en chirurgie pédiatrique: 3

Rapport des médecins formateurs/médecins en formation : 3/1

Médecins du département de Pédiatrie

Chef du Département : Dr René TABIN, (FMH en pédiatrie, néonatalogie)

Médecins-chefs : Dr Jean-Jacques CHESEAUX, (FMH en pédiatrie)

Dr Juan LLOR, (FMH en pédiatrie et en médecine intensive)

Médecins adjoints : Dr Jean-Pierre MARCOZ, (FMH en neuropédiatrie)

Dr Cécile Jérôme-Choudja Ouabo (FMH en pédiatrie, onco-hématologie pédiatrique)

Chef de Clinique : Dr Michel Russo (FMH en pédiatrie)

Le DMCP est reconnu pour une formation de trois ans en pédiatrie (B : 2 ans, H : 1 an, C : 2 ans) et six mois en néonatalogie.

Le DMCP est en relation étroite avec les services universitaires du CHUV et des HUG. Ainsi diverses consultations spécialisées de pédiatrie ont lieu en policlinique avec des médecins consultants dans les disciplines pédiatriques suivantes : allergologie, alimentation et mouvements, cardiologie, endocrinologie, gastro-entérologie, génétique médicale, médecine du sport, néphrologie, neurologie, onco-hématologie, orthopédie, pédopsychiatrie, pneumologie, rhumatologie.

Médecins assistants:

Le DMCP comprend 10 postes de médecins assistants. Chaque médecin assistant effectue des rotations dans les différents secteurs hospitaliers et ambulatoires.

Seul un des médecins (assistant avancé ou chef de clinique) effectue une formation post-graduée en chirurgie pédiatrique. Les autres sont en formation post-graduée de pédiatrie, néonatalogie ou année à choix en pédiatrie. Le médecin en formation post-graduée a une activité spécifique comprenant le service des urgences et le secteur hospitalier. Lors de son service de garde, le médecin assistant assure la prise en charge des urgences de pédiatrie et de chirurgie.

PRINCIPES GENERAUX DE LA FORMATION POSTGRADUEE

La nouvelle réglementation de formation post-graduée (RFP) décidée par la chambre médicale de la FMH en juin 2001 a demandé que chaque établissement de formation post-graduée établisse un concept de formation post-graduée (article 41 de la RFP FMH). La Société Suisse de Chirurgie Pédiatrique (**SSCP**) a défini un concept général de formation post-graduée dont chaque centre de formation détermine les modalités d'application.

(ref.

http://www.fmh.ch/fr/data/pdf/import_fmh/awf/weiterbildung/wbkonzepte_wbst/wbk_kch_konzept_fg_f.pdf).

Les buts de cette démarche sont :

- d'offrir une structure coordonnée de la formation post-graduée pour l'ensemble des différents centres suisses de formation
- de permettre une reconnaissance et de coordonner la formation entre les différents centres
- de soutenir la création de centres d'excellences des différents établissements et de favoriser la coopération entre eux
- de garantir une formation qualitative de haut niveau.
-

Les principes de bases concernent :

- les places de formation et le choix du candidat
- la désignation d'un responsable de la formation post-graduée par centre de formation
- la désignation d'un tuteur de formation pour chaque candidat
- l'organisation d'entretiens d'évaluation

La formation théorique structurée est organisée par chaque centre afin de permettre au candidat d'acquérir les connaissances à l'exercice de sa profession.

La formation post-graduée pratique a été définie dans ce concept en fonction de l'expérience acquise et des connaissances théoriques de chaque candidat. Les objectifs de la formation post-graduée théorique et pratique seront détaillés dans le chapitre suivant.

De manière générale, comme édicté par la SSCP, l'activité dans notre établissement permet au candidat en formation post-graduée pour l'obtention d'un titre de spécialiste FMH en chirurgie pédiatrique d'acquérir les connaissances théoriques et pratiques ainsi que les aptitudes qui le rendront capable de fournir sous sa propre responsabilité, une prise en charge globale et chirurgicale des patients de chirurgie pédiatrique.

Au terme de sa formation globale, le candidat doit être capable de:

1. Prendre en charge des patients ambulatoires et hospitalisés pour des affectations relevant de la chirurgie pédiatrique dans son ensemble.
2. De pratiquer de façon autonome les opérations qui correspondent à la liste du catalogue requis pour la formation.
3. De conduire des consultations de chirurgie pédiatrique et de traiter des patients en urgence.
4. D'évaluer le rapport coût/bénéfice des actes diagnostics et thérapeutiques.
5. De participer de façon active aux mesures de prévention et à l'information des patients et de leur famille.
6. De savoir évaluer de manière critique et autonome des travaux scientifiques dans le domaine de la chirurgie pédiatrique.
7. De collaborer à des projets de recherche dans le domaine de la chirurgie pédiatrique.

PRINCIPES SPECIFIQUES DE LA FORMATION POSTGRADUEE

Choix du candidat

Le service de chirurgie pédiatrique du CHCVs est reconnu comme centre de formation de spécialiste en chirurgie pédiatrique de catégorie B pour une durée de 1 an.

La formation post-graduée complète en chirurgie pédiatrique ne pouvant être effectuée au sein du DMCP, **le candidat accepté pour l'année de formation doit être accepté de principe pour une formation post-graduée au sein d'un centre de formation de spécialiste en chirurgie pédiatrique de catégorie A.**

Les services de chirurgie pédiatrique du Centre Hospitalier Universitaire Vaudois (CHUV) et des Hôpitaux Universitaires de Genève (HUG) ont été contactés pour cette collaboration étant donné la collaboration proche entre le DMCP et ces institutions. En principe le candidat a déjà une expérience en chirurgie pédiatrique.

Exceptionnellement, un candidat, selon son cursus, peut être engagé pour une année de formation tout en sachant que sa formation complète ne peut être effectuée au sein de notre DMCP.

Responsabilité de la formation

Le responsable de la formation postgraduée est le Dr Bernard Genin.

Désignation d'un tuteur

Le concept de formation de la SSCP précise la notion de tuteur du candidat pour le suivi de son activité durant sa formation. La structure actuelle de notre service ayant un rapport de 3 formateurs pour 1 seul candidat, les 3 médecins formateurs suivent ensemble le médecin interne en formation.

Entretiens d'évaluation et de qualification

Entretien d'évaluation

Les entretiens d'évaluation avec les médecins formateurs ont lieu à 3 et 6 mois. Si nécessaire un dernier entretien a lieu au 9^{ème} mois. Ce dernier entretien a lieu si les lacunes du candidat sont telles ou que son attitude est telle que la validation de son année de formation est compromise.

Les buts de ces entretiens sont :

- d'évaluer les progrès du candidat
- d'évaluer sa formation et ajuster celle-ci selon ses besoins et progrès
- d'évaluer la participation du candidat aux différentes activités cliniques du service
- d'évaluer et apporter une solution en cas de problème lié à son activité ou en cas de problème personnel
- de permettre une évaluation de l'activité du candidat au sein du service et répondre à ses éventuelles demandes spécifiques.

Les résultats de l'évaluation sont consignés dans 2 formulaires : un protocole d'évaluation ainsi qu'un protocole spécifique de spécialiste en chirurgie pédiatrique.

Le médecin-chef du service de l'établissement de formation qui nous a référé le candidat et qui assure sa formation complète sera informé de l'évolution du médecin interne en formation.

Entretien de qualification

L'entretien de qualification a lieu avec les 2 médecins formateurs une fois par an, en principe en fin de période. Suite à cet entretien le formulaire « certificat FMH » sera établi.

Formation postgraduée structurée

Formation post-graduée structurée obligatoire

- Participation au **rapport du matin** de 07h30 à 09h30. Outre le rapport de garde, cette séance inclut une formation directe par les médecins cadres, présentation et discussion d'un thème choisi, "journal club", etc.
- Participation active ou non aux **colloques de formation continue pour les médecins de la région, organisés par le DMCP** le mardi une fois par mois
- Participation aux **colloques de formation continue de pédiatrie** commune des départements de pédiatrie des hôpitaux universitaires de Genève et de Lausanne (transmission par visioconférence) : le mardi matin 08h00-10h00, 1 fois par mois,

- Participation aux **colloques de formation postgraduée** interne (présentation et discussion d'un thème choisi, "journal club", présentations de cas etc.) du mercredi jeudi et vendredi.
- Participation aux **colloques de formation postgraduée** pédiatriques (organisé 5x/an, conjointement avec les Hôpitaux du CHC, CHCVs et Riviera)

Formation post-graduée structurée facultative

- Participation aux **colloques et cours de formation** des autres départements et services du CHCVs.
- Participation **aux colloques et séminaires de formation** continue organisés et par la Société Médicale du Valais.

Mesure de soutien à l'information

- Bibliothèque : dans le département et accès à la Bibliothèque Médicale commune du CHCVs, de l'ICHVS et de la SUVA.
- Accès Internet dans le département.

Congrès et publications

- Le médecin en formation participe, de principe à la réunion annuelle de la SSCP et aux journées de formation organisée par la SSCP.
- Le médecin en formation est encouragé à effectuer un travail de recherche clinique ou à poursuivre un travail scientifique débuté au sein de son centre principal de formation
- Le médecin en formation a la possibilité après discussion avec le chef de service de participer à un congrès de chirurgie internationale.

Formation postgraduée pratique

Afin d'assurer la formation pratique ainsi que la formation « théorique », le médecin en formation participe tout au long de son séjour et selon les différents types d'activité dans le service à **l'ensemble du processus thérapeutique** du patient soit :

- l'établissement du diagnostic lors des consultations de chirurgie pédiatrique, les consultations aux urgences ou le suivi du patient hospitalisé,
- le traitement proprement dit soit médical soit chirurgical en participant aux interventions chirurgicales,
- le suivi du traitement lors des consultations de chirurgie pédiatrique, les consultations aux urgences ou le suivi du patient hospitalisé,

Le médecin en formation participe aux interventions électives ainsi qu'aux interventions urgentes. Il y assure l'assistance opératoire ou pratique l'intervention sous la supervision d'un des médecins formateurs.

Les interventions qu'il peut pratiquer sont décidées par le médecin formateur selon le niveau de perfectionnement et de formation ainsi que les compétences du candidat.

La liste non exhaustive ci-dessous, représente les interventions pratiquées dans notre établissement, et définit de manière générale, ce à quoi devrait être capable le candidat en fonction de ses acquis :

1^{ère} année de formation:

Connaissances théoriques

Bases de la réanimation pédiatrique

Traitement de la douleur

Pathophysiologie des pathologies les plus fréquentes en chirurgie pédiatrique

Prise en charge de l'abdomen aigu en pédiatrie

Suivi et connaissance des guérisons des fractures

Connaissance de la physiopathologie des malformations néonatales

Embryologie

Connaissances des contre-indications à l'anesthésie

Connaissances de base de l'anesthésie locale

Connaissances de base des traitements par perfusion en pédiatrie et de

L'alimentation des enfants

Pharmacothérapie

Aptitudes pratiques:

Soins des plaies

Prise en charge de brûlés en phase aiguë

Circoncision, Orchidopexie

Biopsie et excision de tumeurs cutanées

Traitement fermé de fractures

Hernies (en dehors du nouveau-né)

Appendicectomie, Pyloromyotomie

2^{ème} année de formation

Connaissances théoriques:

Critère de triage des patients polytraumatisés

Réanimation

Capacité de gérer une consultation de spécialiste

Aptitudes pratiques:

Laparotomie (technique de laparotomie, fermeture, stomie simple)

Grefte cutanée, gestes simples de chirurgie plastique

Endoscopie

Laparoscopie

Thoracotomie (ouverture et fermeture)

Thoracoscopie

Chirurgie de la région cervicale (kystes, fistules, etc.)

Ostéosynthèses simples

3^{ème} et 4^{ème} année :

Connaissances théoriques

Pathophysiologie dans le domaine de l'urologie pédiatrique
Pathophysiologie dans le domaine des malformations congénitales complexes
Participation aux colloques et aux consultations demandées

Aptitudes pratiques:

Chirurgie urologique (pyéloplastie, réimplantation urétérale, hypospadias, valves urétrales)
Laparotomie complexe
Traumatologie complexe du système locomoteur
Chirurgie du reflux gastro-oesophagien
Opération des malformations anorectales

Correspondance :

Docteur Bernard Genin
Médecin-chef de Service
Département Médicochirurgical de Pédiatrie
Centre Hospitalier du Centre du Valais
80, Avenue Grand-Champsec
1951 SION

Annexes :

Concept de formation de la SSCP

http://www.fmh.ch/fr/data/pdf/import_fmh/awf/weiterbildung/wbkonzepte_wbst/wbk_kch_konzept_fg_f.pdf

Concept de formation post-graduée de la FMH

<http://www.fmh.ch/ww/fr/pub/awf/weiterbildung.htm>